

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« PORTE DE MAURIENNE »

Grande Rue

73220 AIGUEBELLE

Tél. : 04.79.44.31.61/Fax 04.79.44.28.66

communautedecommunes@portedemaurienne.eu

Aiguebelle, le 15 mars 2016

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MERCREDI 13 JANVIER 2016 A 19 H 00
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Etaient Présents : Mrs GENON – BUET - CHAPUIS – REFFET Patrick – FARGEAS – MELLIER – BODELET – BOUCLIER – THIAFFEY – BOUVIER Alain – RICO – CANOT – DEMONNAZ

Mmes BAZIN – CHOURGNOZ – SCHULZ – DAUDIN – BOUZON - JOGUET

Absents – Excusés : Mrs SAINT-GERMAIN - REFFET Jean-Luc – BOUVIER Jean – CONTI – PITTON – BOUCHER et Mmes BUGNON – VIGNAL - BRUN

ORDRE DU JOUR

Le Président procède au vote du compte-rendu du dernier conseil communautaire. Mr Fargeas demande qu'une phrase soit rajoutée au compte-rendu concernant le 3^{ème} point « Avis du Conseil Communautaire sur le projet SDCI ». A savoir : « Solution qui éviterait de laisser plus encore la gouvernance du territoire à des techniciens plutôt qu'aux élus pourrait contenir le déficit démocratique ».

L'assemblée donne son aval pour l'ajout de ce corps de phrase.

I / PRESENTATION PAR LES SERVICES DU DEPARTEMENT DU PLAN NUMERIQUE DEPARTEMENTAL

Le Président accueille les représentants du département, Messieurs A. Leroux Directeur général adjoint, R. Mistral Directeur des routes et E. Couvreur en charge du plan numérique, accompagné du conseiller départemental Olivier Thévenet venus échanger sur le plan numérique départemental très haut débit.

La procédure a débuté en 2010 pour desservir les habitants, entreprises et services publics en fibre optique.

Le projet est placé dans les priorités du mandat qui s'ouvre avec une volonté du département d'aboutir au printemps prochain. Il présente une importance en matière économique et touristique. Il est, également, propice à une cohésion sociale.

Le projet financé dans le cadre d'initiatives publiques à vocation à bénéficier à l'ensemble du territoire, à disposer des meilleurs services réseaux tout en garantissant l'étendue et l'ouverture du réseau.

Quelques chiffres concernant le plan numérique départemental très haut débit :

- Coût : 192 M° € pour 191 230 prises installées (coût d'une prise 1 000 €)
- Coût pour la communauté de communes : 588 000 € étalée sur les 10 prochaines années en fonction du rythme des investissements.
- 135 € de participation pour la communauté de communes par prise.

Ces-derniers précisent que pour que la communauté de communes puisse intervenir pour le territoire il faut qu'elle est la compétence. Pour ce faire, un transfert de la compétence numérique des communes à la communauté de communes est nécessaire.

La présentation du projet de carte pour notre territoire indique que les communes du secteur seront majoritairement raccordées en fin de dispositif entre la 8^{ème} et la 10^{ème} année. Deux communes sont purement et simplement oubliées (Saint Alban d'hurthières et Montsapey).. Par ailleurs la municipalité d'Epierre devant l'impatience des entreprises a décidé d'investir 80 000 € avec Fibrea pour déployer le réseau très haut débit jusqu'à son parc d'activités, qu'advient-il de son investissement ?

Après le départ des membres du Département, le président Hervé Genon pense qu'il est impensable que deux communes ne puissent pas accéder au plan numérique départemental. A plus forte raison lorsque l'on voit la disparité de traitement entre deux communes contiguës que St Georges d'Hurtières et St Alban d'Hurtières.

Décision : Accord à l'unanimité pour adresser un courrier au département relevant les interrogations du territoire sur le schéma, nos priorités et les problèmes du territoire lorsque l'on parle de contribution alors même que le département n'honore plus les siennes ?

II/ OFFICE DE TOURISME

Le président présente la situation de l'office de tourisme et les modifications relatives à la gouvernance du personnel et aux relations avec notre collectivité.

Suite aux échanges entre le centre de gestion et le président de la ComCom, il a été mis en avant la régularité de la convention de mise à disposition d'employées de la comcom au sein l'office de tourisme.

Anne-Marie Botticchio a été rattachée aux services administratifs de la communauté de communes en date du 1^{er} janvier 2016. Elle assurera un travail polyvalent en liaison avec le secrétariat général, la crèche et l'assainissement.

Le Contrat de Julie Decorte n'est pas renouvelé avec la ComCom.

Elle sera embauchée à 35 heures par l'office de tourisme.

Le Président présente la proposition de budget validé par le bureau de la comcom qui pourrait être alloué à l'office de tourisme pour l'année 2016. A savoir :

- 18 000 € pour le fonctionnement, les animations et les objectifs définis avec notre collectivité
- 35 000 € participation aux frais de personnel

Vote : Accord à l'unanimité pour la subvention de 53 000 € à l'Office de Tourisme.

III/ PROGRAMME D'INVESTISSEMENT (Budget 2016)

Les plans de financement des deux programmes (bâtiment pluridisciplinaire et station de traitement du parc d'activités) sont joints en annexe.

Avant fin février, les dernières réunions de programmation et de définitions des surfaces permettront de finaliser le projet et d'envisager le dépôt du permis de construire entre mars et avril.

Le projet définitif sera présenté au prochain conseil pour validation.

IV/ PROGRAMMATION ALCOTRA

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet de promotion du vélo à assistance électrique (VAE ou E-bike) en Maurienne et le programme transfrontalier qui porterait cette opération.

C'est un projet entre la Maurienne et les vallées italiennes voisines (Vallée de Suse et Vallée Chisone) dont les objectifs locaux s'inscrivent dans les objectifs du programme INTERREG IV - Alcotra 2014-2020 (Alpes Latines Coopération Transfrontalière), notamment dans l'Axe 3 - Attractivité du territoire – Valorisation des ressources naturelles et culturelles, par le biais du développement du tourisme durable et de l'économie verte.

L'objectif du projet est de valoriser les territoires à travers une mise en réseau transfrontalier d'itinéraires et circuits vélo pour développer un tourisme durable et innovant, en s'appuyant sur les thématiques suivantes :

- Structurer et adapter les circuits destinés aux VAE (balisage, équipement, ...) tant à l'échelle locale que transfrontalière,
- Expérimenter et structurer des services liés aux VAE en complémentarité avec les services cyclo tourisme déjà existants
- Diversifier l'offre touristique et créer de nouveaux produits touristiques
- Promouvoir et communiquer cette nouvelle offre touristique

La finalité est de contribuer à **créer une liaison entre les grands itinéraires cyclo européens, en particulier entre Vento en Italie (Venise – Turin) et la Via Rhôna en France (Léman – Méditerranée) en traversant la Maurienne.**

Il indique que dans ce cadre, un certain nombre de collectivités souhaitent se positionner,

En France :

- Le Syndicat du Pays de Maurienne et Maurienne Tourisme
- Des collectivités territoriales (Communautés de communes, communes)

En Italie :

- Des collectivités territoriales des vallées de Suse et du Pinerolese (Unions de montagnes et communes)
- Cité métropolitaine de Turin et Office de tourisme Turin et Province

Il précise que le chef de file du projet est l'Union de montagne des communes Olympiques de la Voie Lactée.

La réalisation du projet est prévue sur une durée de 3 ans à partir de la notification du programme Alcotra en principe de juin 2016 à juin 2019 (soit 4 années budgétaires) autour d'actions telles que :

- Repérage des itinéraires de découverte du territoire transfrontalier (sur route et/ou chemin) praticables en VAE
- Aménagement des tracés choisis : travaux, valorisation de sites touristiques remarquables
- Mise en place d'équipements spécifiques : bornes de recharge, vélib-stations, signalétique directionnelle, signalétique touristique le cas échéant, racks à vélos
- Mise en réseau des acteurs du territoire transfrontalier pour favoriser un accueil de qualité (charte commune) et le développement de services dédiés
- Mise en place d'outils de communication, d'actions de promotion dans le but de commercialiser des produits touristiques

Monsieur le Président donne connaissance du plan de financement du projet proposer pour notre territoire et de solliciter des crédits du FEDER à hauteur de 85% au titre du programme ALCOTRA 2014-2020, afin de s'inscrire dans cette opération.

- Pour la réalisation des points particuliers destinés à la réalisation de la préfiguration de l'itinéraire cyclable de fonds de vallée (ex route des 5 lacs)
- L'acquisition de stations E-Bike
- La signalisation directionnelle
- La communication
- L'acquisition de tables pour l'ensemble des communes du territoire

Vote : les conseillers communautaires à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de « Développement du vélo à assistance électrique dans les Alpes franco-italiennes » (ViAlp' E-bike) dans son ensemble dans le cadre du programme de coopération France-Italie ALCOTRA 2014-2020
- **DONNE SON ACCORD** pour que l'Union de Montagne des communes Olympique de la Voie Lactée – soit chef de file du projet
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les actions du projet pour un coût total de 363 620 € TTC sur 3 ans
- **Valide** le plan de financement annexé pour lequel la communauté de communes s'engage sur sa part d'autofinancement à hauteur de 15 %.
- **Sollicite** les financements européens les plus élevés possibles pour la faisabilité de cette opération
- **Autorise** le Président à signer tous les documents afférents au projet (convention de coopération, dossier de candidature, demandes de subvention, ...)

V/ PROGRAMMATION NATURA 2000

Le Président rappelle aux conseillers communautaires que dans le cadre de notre convention cadre DDT/SEEF 2013-851 avec l'Etat, nous sollicitons une subvention auprès de la DDT pour mener à bien l'ensemble des missions sur le site Natura 2000 « S40-Réseau des zones humides de la chaîne des Hurtières ».

Le Président demande d'approuver le projet d'animation environnementale 2016 ci-dessous :
Dépenses :

- Prestations de service	36 547.77 €
- Dépenses de rémunération	16 909.24 €
- Frais de déplacements	600.00 €
- Coût indirects de structure	<u>2 536.39 €</u>
TOTAL	56 596.40 €

Financements :

- 50 % Etat	28 296.70 €
- 50 % Union Européenne	<u>28 296.70 €</u>
TOTAL	56 596.70 €

Vote : Accord à l'unanimité pour le projet d'animation 2016 et déposer les demandes de subvention

VI / RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT D'OBJECTIFS ENTRE L'ACA ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTE DE MAURIENNE

Une nouvelle convention doit être signée entre l'ACA et la Communauté de Communes « Porte de Maurienne »

Compte tenu des incertitudes actuelles qui pèsent sur le nouveau périmètre des intercommunalité, des politiques et orientations qui seront proposées, l'association financée par les collectivités publiques qui a rencontré les interlocuteurs de la com com le 22 décembre dernier (Messieurs GENON et DEMONAZ) souhaitent que nous puissions prendre un engagement symbolique en signant une convention de partenariat sur 4 ans comme avec la CAF et cela même si le Département a renouvelé son financement pour la seule année 2016.

- 6 142 € sont demandés pour la prise en charge des repas des enfants.
Ce point interpelle les membres de l'assemblée qui ne comprennent pas que les parents ne puissent pas fournir les repas de leurs enfants. *La proposition de prise en charge des repas est intervenue suite à un constat concernant le contenu très différent des repas d'un enfant à l'autre. Cela va d'un simple paquet de chips au sandwich. Certains enfants ont toutefois un vrai repas. C'est pour parer à ces inégalités que la proposition de repas préparés a été proposée.*

Après débat et discussion sur les différentes possibilités de proposer un lieu de restauration pour le centre de loisirs, il est retenu que la proposition de Mr RICO d'intégrer cet espace dans le nouveau bâtiment est non seulement la plus adaptée pour la sécurité des enfants qui n'auront pas à se déplacer mais également pour le fonctionnement qui sera pris en compte dans la construction.

Il est donc décidé de solliciter l'architecte pour qu'il prévoit, les espaces utiles à la réception des repas (chambre froides positives – fours ..) et les salles pour que les 70 enfants puissent se restaurer.

S'agissant de la convention d'objectifs et de financement avec l'AACA celle-ci est renouvelée pour 4 ans, sans la prise en charge des repas par la collectivité.

Vote : Accord à l'unanimité

VII/ ADOPTION DE LA TARIFICATION 2016 DU SPANC

Le Président et le Vice-Président en charge du SPANC présente et commente le rapport d'activités de l'année 2015 (186 contrôles effectués).

Dans le cadre des contrôles d'assainissement non collectif, la périodicité de ces derniers ne devrait pas excéder 10 ans.

De ce fait, un contrôle période sera effectué à compter de 2016 pour les installations déjà contrôlées avec une périodicité suivante :

- 1 an pour les installations absentes,
- 2 ans pour les installations à risque (sanitaire ou environnemental),
- 4 ans pour les installations non acceptables,
- 8 ans pour les installations acceptables avec réserve,
- 10 ans pour les installations acceptables et/ou neuves ayant fait l'objet d'un contrôle du SPANC pour réalisation de travaux.

Après discussion il est décidé de ne pas appliquer un tarif dégressif lorsqu'une installation se voit contrôler une seconde fois. En effet le contrôle est identique et nous ne pourrions argumenter sur un prix différent notamment en raison de l'égalité et équité de traitement face au dispositif.

Tarif du contrôle initial ou périodique : **90 €**

Il sera rappelé au service que les maires doivent via les boites mail des mairies obtenir préalablement à tout déplacement la liste nominative et le jour des visites.

Vote : Accord à l'unanimité

VIII/ QUESTIONS DIVERSES

□ Délibération investissement

Le Président demande aux membres présents l'autorisation d'engager des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement 2015 soit :

- 4 000 TTC pour frais étude station épuration La Pouille (2031)
- 112 500 TTC pour la route culturelle (2128)
- 124 000 TTC pour le compte (2313)

Vote : Accord à l'unanimité

□ **Commission d'appel d'offre**

Le Président étant de droit membre de la commission il manque un titulaire :

Titulaires : Mr Marcel CHAPUIS
Mr Patrick REFFET
Mme Joëlle CHOURGNOZ *est désignée membre titulaire de la commission elle était auparavant suppléante*

Suppléants : Mr Bernard FARGEAS
Mr Patrick GADROY LEGENVRE
Mr Jean-Gabriel BODELET *est désignée membre suppléante de la commission*

Fin de la séance à 22 H

Le Président,

Hervé GENON